

Arrêté temporaire n°2026-0603  
Portant réglementation de la circulation

Rue Leruste

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par SADE CGTH aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/10/2026 au 16/10/2026 Rue Leruste

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 08/10/2026 et jusqu'au 16/10/2026, la circulation des véhicules est interdite Rue Leruste de la rue Edouard Blomme à la rue Beaudelaire inclus. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SADE CGTH.

Fait à Wattrelos, le 30 septembre 2026  
Pour le Maire,  
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

